



opposition prélèvement automatique abonnement satellite

Par **feneu**, le **06/11/2009** à **13:35**

bonjour,

la date anniversaire de mon abonnement satellite étant dépassée , mi octobre , j'ai envoyé un courrier de résiliation (en recommandé avec AR)à Canalsat en invoquant la loi chatel.sans réponse à ce jour

ce mois ci j'ai encore été prélevée

je voudrai savoir si j'ai le droit de faire opposition au prélèvement automatique ? est-ce légal ? peuvent-ils se retourner contre moi ?

merci de vos réponses

Par **valdathena**, le **07/11/2009** à **13:46**

je ne sait pas si vous avez le droit mais moi c'est ce que je ferai.

sans entrer dans les détails il m'est arrivé à peu près la même chose et malgré une résiliation d'abonnement prise en compte ils ont quand même tenté de me prélever les mois d'abonnement A VENIR , mais comme j'avais fait opposition au prélèvement ils n'ont rien eu, ils ont quand même eu le culot de m'envoyer un courrier de menace de poursuite si je ne réglai pas dans les 8 jours , COCASSE non !!!

je précise que c'était pour une abonnement internet et que je leur ai renvoyé un courrier pas sympa du tout